

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le 18 septembre 2017

La France dépasse les 20 000 bornes de recharge pour véhicule électrique accessibles au public !

Le nombre de bornes publiques a augmenté de +35,5% en 1 an

L'Île-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et la Nouvelle-Aquitaine sont les régions les plus équipées.



Dans 7 242 stations

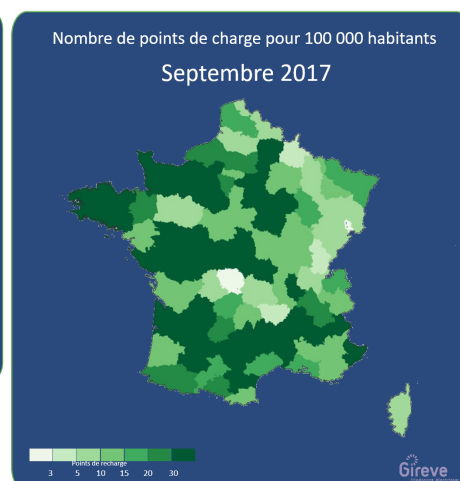
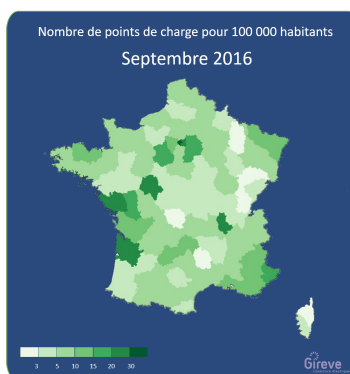
A l'occasion de l'ouverture des Assises de la Mobilité, le GIREVE (Groupement pour l'itinérance de la recharge des véhicules électriques référençant les bornes publiques en Europe) et l'Avere-France s'associent pour faire le point quant au développement des réseaux de recharge pour véhicule électrique sur le territoire national.

20 048 emplacements de stationnement, répartis en 7 242 stations ouvertes au public, permettent aujourd'hui de brancher un véhicule électrique. Le maillage des bornes fait un bond de 35,5% par rapport à l'an passé (14 799 bornes sur 4 507 stations fin septembre 2016), pour un parc roulant estimé à 115 000 véhicules électriques. Un réseau auquel viennent s'ajouter les points de charge à domicile et sur le lieu de travail des usagers (dont le parc a été estimé à 106 000 au 31 décembre 2016).

Cette accélération s'est faite grâce au déploiement des réseaux des collectivités territoriales, financés en partie par l'Etat, et à la multiplication des initiatives privées. Le rythme d'installation a été très soutenu tout au long de l'année. On le voit sur les cartes, c'est une vague venue de l'océan Atlantique qui a ainsi déferlé sur la France en 2017 !

Répartition

L'Île-de-France (7 511 points de charge - PDC), l'Auvergne-Rhône-Alpes (1961) et la Nouvelle-Aquitaine (1888) restent les régions les plus équipées, et représentent plus de la moitié des stations de recharge nationales (56,7%). Le réseau s'étoffe progressivement partout en France. A noter, l'Occitanie (1474), la Bretagne (1252) et la Normandie (1178) rejoignent le club des six régions dépassant les 1 000 points de charge installés.



Ces chiffres démontrent également que le véhicule électrique n'est pas réservé à la ville et aux grandes agglomérations. En rapportant le nombre de points de charge à la densité de population, on voit en effet que certains départements ruraux n'ont pas grand-chose à envier aux départements franciliens !

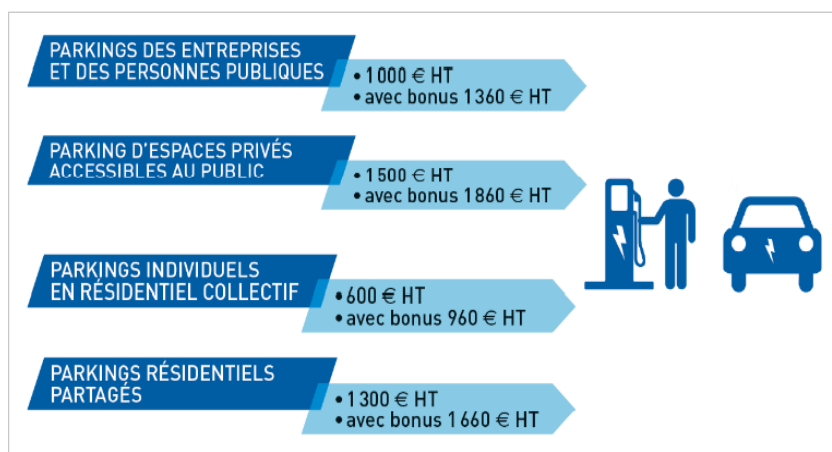
La Lozère se démarque tout particulièrement avec 82 PDC pour 100 000 hab, derrière Paris (156) et les Hauts-de-Seine (102). L'Indre, L'Indre-et-Loire, l'Orne, le Tarn-et-Garonne, le Morbihan, l'Allier et la Vienne offrent un maillage de bornes publiques de plus en plus resserré par rapport à 2016, et dépassent les 50 PDC pour 100 000 habitants.

Pour Marie Castelli, Secrétaire générale de l'Avere-France, « le développement des réseaux de recharge ouverts à tous connaît un décollage déterminant. Grâce à lui, le véhicule électrique devient accessible à un nombre de plus en plus important de Français ! Cependant, l'effort de doit pas s'arrêter là si on veut atteindre les objectifs fixés par Nicolas Hulot avec la fin des véhicules émettant des gaz à effet de serre en 2040. Des enjeux forts persistent pour massifier le marché de l'électrique, comme l'accès de tous à une prise de recharge du quotidien, dans son parking personnel ou sur son lieu de travail. Et le développement du marché de l'occasion, pour lequel des aides opportunes ont été annoncées ce matin par le ministre, va accroître ce besoin en points de charge publics comme privés. La reconduction de la prime Advenir en 2018 est notamment déterminante. Et il ne faut pas oublier les 11 millions de foyers français sans parking à domicile, pour lesquels il faudra encore étoffer les réseaux publics. Nous espérons ainsi que les Assises de la Mobilité seront l'occasion de travailler sur ces enjeux de long terme qui sont décisifs pour l'avenir de l'électromobilité ».

ADVENIR, le programme de financement indispensable de la recharge privée !

Le bon déploiement des bornes publiques ne doit pas faire oublier que 90% de la charge des véhicules électriques reste du domaine privé. Les deux réseaux ont besoin de soutien public pour se développer. C'est pourquoi les points de recharge privés ont également leur programme de soutien : la prime ADVENIR !

La prime ADVENIR vient couvrir les coûts de fourniture et d'installation de points de recharge à hauteur de 40% pour les entreprises et les personnes publiques et 50% pour le résidentiel collectif.



L'objectif affiché est d'atteindre 12 000 points de recharge privés supplémentaires pour véhicules électriques et hybrides rechargeables d'ici mi 2018.

Le programme ADVENIR s'inscrit en complément du crédit d'impôt de 30% sur l'acquisition de système de charge pour les particuliers.

A propos de GIREVE :

GIREVE SAS est une société créée à l'initiative de la Caisse des Dépôts, la Compagnie Nationale du Rhône, EDF, Enedis et Renault pour accélérer le développement de la mobilité électrique. GIREVE développe des services destinés aux opérateurs de la filière, pour une infrastructure visible, accessible et interopérable.

A propos de l'Avere-France – Association nationale pour le développement de la mobilité électrique

Pôle d'information, d'échanges et d'expertise, l'Avere-France est une association nationale créée en 1978 sous l'impulsion de la Commission Européenne. Sa vocation est de favoriser et promouvoir l'acquisition et l'utilisation des véhicules électriques et hybrides, notamment en stimulant et accompagnant le déploiement de la mobilité électrique auprès des collectivités locales et des entreprises. Elle rassemble les acteurs de l'écosystème de la mobilité électrique, dans les domaines industriel, commercial, institutionnel ou associatif.
